

Conseil des Communes du Grand Besançon - Désignation des délégués suppléants de la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, par délibération du 25 juin 1990, a désigné les cinq délégués titulaires de la Ville de Besançon devant siéger au sein de l'Association du Conseil des Communes du Grand Besançon.

Ces cinq délégués sont : Mme KUNSTLER, M. SCHWINT, M. PONÇOT, M. JACQUEMIN et M. NACHIN, les trois premiers étant par ailleurs membres du Conseil d'Administration de l'Association.

Chaque collectivité membre de l'Association a la possibilité de déléguer un suppléant pour chacun de ses délégués titulaires, de façon à ce qu'elle puisse participer aux travaux des différentes commissions qui doivent être mises en place.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner cinq délégués suppléants au Conseil des Communes du Grand Besançon : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. RÉGNIER, M. TISSOT, M. SALOMON, Mme FOLSCHWEILLER.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.